

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 21 1977



Distr.
GENERALE
A/31/481/Add.2
19 septembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Point 100 de l'ordre du jour

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 19 septembre 1977, adressée au Président de l'Assemblée
générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 13 septembre 1977 (A/31/481) dans laquelle j'appelais votre attention sur les versements minimums nécessaires pour ramener le montant des arriérés des contributions mises en recouvrement auprès du Congo en deçà du montant brut des contributions dues par ce pays pour les deux années complètes écoulées (1975 et 1976), j'ai l'honneur de vous informer que le Congo a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés au-dessous du niveau spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général,
(Signé) Kurt WALDHEIM

77-17334